Article 32

Engager et autoriser des dépenses

- 1. Vérifier que les fonds sont disponibles dans votre centre de coûts/responsabilité.
- Connaître les limites de délégation par type de dépenses dans votre budget.
- 3. Avoir une carte de délégation signée.
- Identifier le mécanisme de dépense pour obtenir des biens et des services.
 - Offres à commandes Arrangements en matière d'approvisionnement
 - · Carte d'achat
- Contrat concurrentiel
- Prendre un engagement souple en réservant des fonds avant que le fournisseur ne soit identifié.
- Prendre un engagement préalable en concluant une entente avec un fournisseur connu.
- 7. Suivre les engagements dans le système financier en utilisant les codes spécifiques aux ministères.



Article 34

Attester que les biens et services correspondent à la facture à payer

- 1. Vérifier que vous avez l'autorisation de signer.
- 2. Vérifier la quantité et la qualité des biens et des services.
 - Confirmer que les biens ont été reçus comme commandés
 - Confirmer que les travaux ont été effectués et les services rendus conformément au contrat
- 3. Vérifierz l'exactitude des factures en confirmant :
 - La date de délivrance : Vérifier que la facture a été émise à la date de la commande ou après. Vérifier que le contrat a été émis pendant la durée du contrat.
 - Les quantités : Confirmer que les articles reçus correspondent aux quantités commandées.
 - · Les taxes : Valider les montants des taxes.
 - Fournisseur ou bénéficiaire : S'assurer de l'exactitude des informations concernant le fournisseur ou le bénéficiaire.
 - · Statut : Vérifier que la facture n'a pas déjà été payée.
- 4. Vérifier le codage financier.
- 5. Signer et dater l'article 34.

SUIVRE LES FINANCES TOUT AU LONG DE L'ANNÉE

- 1. Suivre votre plan de travail et votre budget tout au long de l'année.
 - · Fermer les engagements qui ne sont plus nécessaires.
 - · Modifier les contrats en ce qui concerne leur portée, leur durée et leur montant.
 - Actualiser les prévisions salariales pour tenir compte des besoins actuels et prévus en personnel.
 - · Prévoir les éventuelles insuffisances ou pressions budgétaires.
 - · Signaler les excédents budgétaires à la haute direction.
 - · Ajuster des dépenses.
- Rapprocher les données financières des activités à l'aide des rapports sur la situation financière (RSF). Assurer :
 - · les paiements ont été traités;
 - · les contrats sont en place dans le système;
 - · les engagements et les prévisions sont exacts; et
 - · les dépenses salariales sont prévues avec précision.

- Suivre les procédures de fin d'année pour les dépenses en suspens qui ne peuvent être payées avant la fin de l'exercice financier.
 - S'assurer que les factures pour les biens/services soient soumises avant le 31 mars.
 - Établir les créditeurs à la fin de l'exercice (CAFE) ou les débiteurs à la fin de l'exercice (DAFE).
 - Avancer les engagements dans la nouvelle année, si le fournisseur n'est pas en mesure de livrer les marchandises avant le 31 mars.
- 4. Enregistrer les engagements et les dépenses dans le système financier.

